

La Maison-Dieu, 128, 1976, 7-25.

Mgr Jean-Charles THOMAS

RÉFLEXIONS D'UN ÉVÊQUE DEVANT LA RÉFORME LITURGIQUE

ORIENTÉS par le II^e Concile du Vatican, nombreux furent ceux qui se sont efforcés de renouveler les liturgies dont ils avaient la responsabilité.

Après dix ans de ce travail, il nous faut tirer les comptes : reconnaître, comme en bonne comptabilité, les aspects positifs et les points négatifs. Je le ferai, pour ma part, en qualité d'évêque auquel fut confiée, depuis 1972, la responsabilité de liturgies pour enfants et jeunes handicapés¹ puis en 1974, la vie liturgique d'un Diocèse, celui d'Ajaccio pour toute la Corse.

I. PERSPECTIVE FONDAMENTALE DE CE BILAN

Devant l'impossibilité d'examiner la totalité des aspects, je choisis librement le procédé du « sondage » sur quelques points caractéristiques ; libre à chacun de prolonger ensuite, autant qu'il

1. Les enfants et jeunes en difficulté comportent notamment les « cas sociaux », les déficients mentaux, les caractériels, les psychotiques, les handicapés moteurs, les sourds, les non-voyants, etc.

le voudra, l'examen des réalités liturgiques à la lumière de dix années d'efforts.

Avant le dernier Concile, et ce depuis quatre siècles, la vie liturgique apparaissait d'emblée comme un donné extrêmement précis dont les prêtres devaient réaliser tous les éléments pour faire vivre aux hommes un approfondissement de la vie de foi. Paroles, gestes, lieux, objets, musique chantée : tout était parfaitement répertorié. Le prêtre savait « où il allait » : il visait à entraîner l'assemblée dans la même direction.

« La liturgie contribue... à ce que les fidèles, par leur vie, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Eglise. Car il appartient en propre à celle-ci d'être à la fois humaine et divine, visible et riche de réalités invisibles, fervente dans l'action et occupée à la contemplation, présente dans le monde et pourtant étrangère... Le Concile souhaite que, là où il en est besoin, on révise entièrement les rites avec prudence dans l'esprit d'une saine tradition et qu'on leur rende une nouvelle vitalité en accord avec les circonstances et les nécessités d'aujourd'hui². »

Par lui-même, le Concile, en accord avec le Pape, révise l'ensemble sacramentaire, notamment sur les points suivants : passage à la langue vivante, importance redonnée à la Parole biblique, souci permanent de tout ce qui peut aider le peuple chrétien à participer de manière consciente, intelligente et libre aux actions liturgiques, effort pour mettre en relation vivante chaque célébration et la vie des hommes³.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces perspectives, le Concile fournit des structures sacramentelles plus parlantes, des éléments de base et des conseils pastoraux. Il fait éditer de nouveaux livres porteurs de ce programme. Evêques, prêtres et chrétiens se mettent à les utiliser.

Mais l'esprit liturgique n'a pas évolué avec la même ardeur. Certains profitent du changement pour commencer à faire tout autre chose parfois. D'autres refusent « la nouvelle liturgie ».

2. CONC. VAT. II, Const. sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, nn. 2 et 4.

3. Cf. H. DENIS, *Des sacrements et des hommes*. Dix ans après Vatican II, Lyon: Chalet, 1975, pp. 17-36.

L'immense majorité adopte les « nouveaux programmes » avec fidélité : mais souvent une fidélité trop matérielle. Là commencent les problèmes principaux. Une certaine déception se fait jour : la réforme n'apporte pas les bienfaits qu'on en attendait. Inutile de répéter les critiques habituellement entendues.

Pour ma part, en réfléchissant à partir de ce poste d'observation qu'est la fonction épiscopale telle que je l'ai précisée plus haut, je crois pouvoir dire que les liturgies vécues avec les enfants et jeunes en difficulté ont attiré notre attention sur des points fondamentaux que la réforme conciliaire n'a pas suffisamment explicités. Or, ces éléments, qu'on aurait pu croire mineurs ou si évidents qu'ils « allaient de soi », touchaient au style même de toute liturgie. L'oubli de leur importance a, pour une part, stérilisé nos efforts de rénovation.

Il convient donc maintenant d'y porter une plus grande attention. L'esprit dans lequel nous avons à vivre toute liturgie peut en bénéficier largement. C'est probablement aux évêques et aux prêtres qu'il revient de s'interroger en premier lieu, sans l'énergie du désespoir, mais tout simplement au nom d'une plus grande fidélité à l'esprit conciliaire de Vatican II et à la nature de beaucoup de chrétiens.

« Ce que tu as caché aux sages et aux savants, il t'a plu, Père, de le révéler aux humbles et aux petits », aimait dire le Christ. Ce principe de pauvreté évangélique me semble s'appliquer à l'amélioration de la liturgie quand nous essayons de la vivre avec les enfants et jeunes en difficulté. Mettons-nous à leur école.

II. SOUS L'AIGUILLON DES HANDICAPS

« La participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en œuvre de la liturgie... C'est pourquoi elle doit être recherchée avec ardeur par les pasteurs d'âmes, dans toute l'action pastorale, avec la pédagogie nécessaire⁴. »

Mais les assemblées courantes pouvaient ne pas solliciter tous

4. CONC. VAT. II, Const. sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, p. 14.

nos efforts de bons pédagogues. Une adhésion apparente, teintée de passivité, nous faisait croire que « la réforme passait » : aujourd'hui, il est vrai, des critiques commencent qui vont nous aider à progresser, si nous ne les balayons pas d'un revers de main.

Les handicapés, quant à eux, manifestent si visiblement leur accord ou leur rejet qu'on ne peut célébrer avec eux comme avec les « autres ».

1. Pour qu'ils entendent la parole

Celui qui a l'habitude de la Parole publique sait qu'il s'en tirera toujours correctement, même sans passer de trop longues heures à préparer, devant un auditoire paroissial. Celui qui va parler à des déficients mentaux connaît les affres de l'incommunicabilité probable. Alors, il se met à tout peser : les idées, leur nombre et leur enchaînement ; les mots, tournures de style ; les gestes porteurs d'un message, du style action symbolique des prophètes ; le lieu d'où il parlera, la durée d'intervention, les moyens de permettre l'adhésion du cœur au long de l'entretien.

Il sait donc jeter dans le service de cette Parole de Dieu tous les éléments de sa personnalité car il y va purement et simplement de la possibilité de faire passer quelque chose ou rien. Il va méditer en prière ce qu'il doit dire, s'en remettre à l'Esprit... selon la vieille habitude de l'appeler à l'aide seulement pour les missions jugées impossibles !

Après plusieurs expériences de ce genre, il découvre qu'à lui seul il ne peut annoncer cette parole. Il prépare avec d'autres, se familiarise avec les handicapés, vit avec eux certaines expériences, cherche à faire partie de leur communauté en esprit et en vérité.

S'il doit s'adresser à des sourds, la parole s'efface presque. La proximité devient indispensable pour que soit lu le mouvement des lèvres ; le recours au visible s'impose sous forme de personnes « parlantes », d'attitudes, d'images montrées.

S'il rencontre des aveugles, l'importance des moments d'écoute mutuelle, des silences, de la musique et de l'ambiance chaleureuse apparaît jusqu'à l'évidence.

A partir de ce problème, nous voyons combien toute liturgie de la Parole de Dieu pourrait se renouveler dans un esprit de « participation pleine et active de tout le peuple ». Connaissance

de l'auditoire, attention à son expérience de vie et à sa culture, chaleur de communion avec lui, emplacement d'où on lui parle, d'où il pourrait aussi s'exprimer, silences en cours d'homélie ou brèves acclamations d'adhésion à la Parole de Dieu, préparation avec des membres de l'assemblée : tout cela, et beaucoup d'autres choses, devra se faire pour que la Parole aille interpeller le fond des cœurs et susciter une réponse de foi perceptible.

Comment redonner à la Parole cette vigueur qui vient de Dieu, prend force spirituelle au sein d'une assemblée et rejait sur tous les croyants ? Sans doute par cette gamme de moyens qu'il faut utiliser avec les handicapés et que nous devrions employer pour nous tous qui sommes devenus les « handicapés de la Parole de Dieu ».

Jésus fut parole en « actes parlants », au milieu de son peuple, et en « paroles expliquant ses actes ». Nos liturgies de la Parole doivent permettre de restaurer cette vision et cette pratique.

2. C'est l'Eglise qui célèbre

Une assemblée qui répond à une invitation de Dieu, où chacun reconnaît qu'il fait partie d'un ensemble et le rejoint avec toute son expérience personnelle d'homme et de croyant, où certains assurent une fonction précise, par exemple celle de prêtre, au bénéfice de tous et au nom de Dieu qui invite et agit : voilà des éléments fondamentaux de l'Eglise célébrante.

Encore faut-il les rendre perceptibles et agissants : Ce que les jeunes marqués par divers handicaps nous empêchent d'oublier.

Nous laissons entrer tout seuls les « bien-marchants » : il nous faut attendre les handicapés moteurs, leur dire bonjour à l'entrée, leur préparer une place de laquelle ils verront et entendront. Ce faisant, nous avons regardé, remarqué, salué personnellement d'un bonjour ou embrassé, dit un mot amical, porté le souci de tout ce qui va intégrer le handicapé dans « ce-lieu-et-cette-assemblée-ici-maintenant ». Et les handicapés se reconnaissent entre eux, dans le même temps. Par des comportements de ce genre, nous percevons en retour à quel point le handicapé attend quelque chose de cette rencontre, s'en fait une réelle fête intérieure, a besoin de ne pas vivre seul la célébration dans laquelle il a envie d'entrer, j'allais dire de « s'installer ».

En d'autres termes, la nécessité de créer la vérité d'une assemblée fraternelle, amicale, où chacun est reconnu pour lui-même, non par condescendance mais par respect de ses difficultés et de sa disponibilité de cœur, et ceci dès le début, avant d'entamer « le programme » sacramentel ou liturgique : tout cela évite de traiter par prétériorité l'aspect humain et hautement indispensable de toute assemblée liturgique qui est aussi une assemblée d'hommes bien concrets, prêts pour la Foi.

L'introduction au rituel du baptême explique assez bien ce que doit être l'accueil : elle a joué un bon rôle pédagogique. Il nous manque une invitation du même type, mais beaucoup plus développée, sur l'ensemble des éléments capables de susciter, dès l'arrivée de ceux qui viennent pour l'eucharistie, une assemblée bien humaine et bien vraie, répondant à une invitation agréable de Dieu et de la grande Eglise, et se préparant à une fête sacrée, à une interpellation de la part de Dieu et à une consécration renouvelée pour son Oeuvre dans le monde.

Voilà un point capital que nous ne cessons d'affirmer en théologie pure : « Il faut que ce soit une communauté vraie qui célèbre... Pas de célébration sans Eglise... », mais que nous ne vivons pas assez concrètement, y compris depuis le Concile. Le passage du principe, très bien affirmé, au réel ne s'est pas vraiment produit. Et pourtant, nous avons toute liberté d'inventer en ces matières : les lieux, les gestes d'accueil, l'ambiance, la durée, la disposition des gens, l'arrivée progressive de la rue jusqu'à l'autel, et surtout ce petit rien mais qui est tout, à savoir la réalité d'une fête intérieure et d'une joie de la part d'une partie de la communauté s'imposant d'être là, avant l'heure, « en forme spirituelle », pour accueillir ceux qui arrivent et les aider à se reconnaître avant même que commence la fête pour Dieu. S'il existe un « service » ou un ministère à créer dans nos célébrations, c'est bien celui de la préparation intérieure et de l'accueil joyeux qui donne au « tout-venant » l'envie de s'adjoindre à une communauté déjà visiblement bien amorcée-ici-aujourd'hui⁵.

5. Chaque fois que j'arrive dans un petit village corse, je ressens la réalité de cet accueil qui joue sur tout le monde. Depuis la préparation des fleurs, tapis, lumières jusqu'à l'habit de fête, la présence du prêtre et d'une partie de la communauté chrétienne (les habitués) autour de l'église, tout dispose ceux qui viennent à faire une véritable assemblée prête pour Dieu, au moment où elle entre dans l'église.

Un tel ensemble humain peut entrer en célébration. Tout y est presque possible, par la suite, au nom du Seigneur. Les innovations de détails variables destinés à rendre la Parole de Dieu mieux accueillie⁶ et le sens de l'action de grâces plus joyeux et exigeant, « passent » presque toujours bien ; alors qu'elles seraient rejetées immanquablement par un groupe d'humains inhumainement placés les uns à côté des autres pour accomplir un devoir individuel envers Dieu. Mal à l'aise intérieurement, ils deviennent injustement critiques !

Mais à cette pédagogie-là, disons-le tout haut, nous n'avons pas été suffisamment sensibles : et cela nous coûte cher aujourd'hui⁷.

Les enfants et jeunes « en difficulté » nous apprennent l'accueil humain dès lors qu'eux-mêmes ne participent réellement à une célébration que dans la mesure où ils se sentent d'abord accueillis, et non exclus, dans la communauté qui célèbre, jusqu'à y prendre une place reconnue. Cet accueil humain devient même pour eux le signe de l'accueil que Dieu ne cesse de leur proposer. Il joue le rôle d'amorce et de signe. Mais tout cela devrait nous sembler aussi nécessaire en toute autre célébration.

6. Par exemple projection de diapositives, grands textes affichés, belles images ou icônes correspondant au mystère célébré ce jour-là (les liturgies grecques nous donnent sur ce point une magnifique leçon avec l'iconostase permanente et les icônes du jour qu'on encense et sur lesquelles on attire ainsi l'attention de tous et la méditation).

Ou encore : déplacement du prêtre au milieu des gens pendant l'homélie, avec interrogation de tel ou tel, - témoignage sur des faits précis donné par un assistant, - homélie sur des passages bibliques dont tous les participants auraient le texte en main, - commentaire sur un plan distribué à tous en polycopié, etc.

7. Sur ce point, on pourra se reporter au livre de J. GELINEAU, *Demain la liturgie*. Essai sur l'évolution des assemblées chrétiennes, Paris: Cerf (coll. « Rites et Symboles », 5), 1976, chap. 6 : « Communautés introuvables », pp. 53-68.

Voir aussi la brochure : C.N.P.L., *Célébrer avec tous*, Paris, 1976, pp. 11-13. Les auteurs montrent l'importance de trois fonctions pour susciter la communauté célébrante.

Le *rassembleur* suscite la conscience d'être là en réponse au Seigneur. L'*animateur* favorise l'écoute, l'expression et les gestes de communication entre les présents. Le *prophète* agit et parle de telle manière que ce soit Dieu qui se révèle, interpelle, s'infiltré dans les consciences : il favorise la rupture dans une assemblée trop close sur ses pensées et l'ouvre à l'Au-delà d'elle-même.

3. Un besoin de rites et de symboles

Le père Gelineau résume fort bien ce besoin sur lequel s'édifie toute célébration :

« Parce que la liturgie vise les réalités de la foi, qui sont au-delà de l'expérience immédiate, elle s'accomplit entièrement dans le domaine des signes et des symboles, en "sacrements" et en "mystères". C'est-à-dire que rien n'existe invisiblement qui ne soit manifesté ; inversement, rien n'y est manifesté (en principe) qui ne concerne les réalités de la foi... La liturgie est une activité de type parabolique (qui nous jette de côté) ou métaphorique (qui nous porte ailleurs), allégorique (qui parle d'autre chose) et symbolique (qui conjoint et met ensemble)⁸. »

Il est impossible de célébrer avec des handicapés sans le faire avec des rites et des symboles. Mais, entendons-nous bien. Le rite n'est pas seulement le fait de proférer une parole en utilisant une chose ; le symbole n'est pas d'abord une chose. L'un et l'autre n'existent à l'état VIVANT qu'à l'intérieur d'un dynamisme et d'un élan qui se manifestent par tout un ensemble de comportements, de paroles, de gestes, d'emploi de certains objets par certaines personnes, à l'intérieur d'un espace et selon un rythme. Seuls des croyants « habités » par l'Esprit peuvent injecter une vitalité spirituelle dans un tel ensemble.

Seuls des êtres habitant leur corps acceptent d'y être sensibles. Les enfants et jeunes handicapés ont besoin de voir (de près), de toucher, de sentir et ressentir, de goûter, d'embrasser. C'est cela qui leur donne à penser et devient évocateur d'une relation à Dieu invisible ou au voisin qui veut se faire reconnaître comme un frère plein de compréhension, à la manière du Christ.

Un cierge devient lumière pour le psychotique qui le voit s'allumer, qui peut le contempler en silence et en tenir dans ses mains une petite participation sous la forme de son cierge allumé au « grand cierge », Lumière de Dieu. Le même cierge n'est plus rien s'il est déjà là, allumé, loin de lui, comme étranger à lui, insignifiant pour lui.

8. J. GELINEAU, *op. cit.*, p. 120, et plus largement, chap. 10 « Des symboles qui symbolisent », pp. 119-130.

La croix de l'autel, scellée, inaccessible, ne permet pas une grande activité spirituelle. Mais qu'elle passe lentement au milieu de tous, portée avec respect par quelqu'un qui pense à la mort du Christ, qu'elle soit ensuite encensée, que chacun vienne l'embrasser ou s'incliner devant, et cette même croix devient symbole vivant de l'amour du Christ pour les pécheurs que nous sommes.

Il en va de même pour tout ce que la liturgie prévoit : Bible, pain et vin, huile de confirmation, table d'autel, nappes, lumières, ornements, sans oublier les gestes eux-mêmes comme la fraction du pain, le baiser de paix, les mains levées vers le Père, la procession, la communion, les attitudes de joie, de méditation, de reconnaissance de son péché, d'offrande de réconciliation, d'adoration.

Nous avons trop cru qu'il suffisait d'employer ces choses, de faire ces gestes, de prendre ces attitudes : — « Veuillez vous asseoir » — « Debout » — pour qu'il se passe quelque chose et que de multiples et riches significations spirituelles en découlent au cœur des assistants. Et nous n'avons pas senti que trop souvent le vide intérieur accompagnait seul l'obéissance formelle aux rites prévus par les livres liturgiques ou aux ordres donnés par les clercs qui régissaient la cérémonie.

Nous nous sommes alors rabattus sur des explications savantes : notre culture est urbaine alors que les « choses » liturgiques supposent le contact avec la nature dans un cadre rural par exemple ! Il faut tout réinventer !

Et si d'abord il nous fallait seulement réinventer le sens même de l'ACTE rituel, de l'ACTION symbolique et de la communauté en ACTE de célébration ? Le fait de vivre des cérémonies avec des handicapés nous oblige à nous poser d'abord cette première question.

Prenons un exemple caractéristique : celui du rythme et du silence. L'approche des handicapés rend sensible à la trop fréquente rapidité des gestes, des enchaînements, des déplacements d'un lieu à l'autre : il suffit souvent de ralentir, de mettre toute sa foi dans un geste et d'inviter les handicapés à faire ce geste en même temps que les acteurs liturgiques pour que tout reprenne vie, redevenant alors « symbole » et « rite ».

De même pour le silence. Sous prétexte de bien expliquer, nos liturgies sont devenues plus bavardes que jamais. Le plus grand reproche que je ferais à la « nouvelle messe » c'est que tout doit

y être dit à haute et intelligible voix. Jadis, l'offertoire créait une plage de silence (et de musique) après la liturgie de la parole et avant la grande action de grâces ; celle-ci, à son tour, était entendue seulement en sa Préface. Je crois meilleur de permettre à tous de s'unir à l'action de grâces publique en demandant qu'elle soit dite tout haut ; mais il faut prévoir des instants de silence pendant cette longue prière, quelques arrêts du célébrant, et un temps de silence entre l'homélie et la Préface, afin de permettre un rythme et une respiration de l'assemblée.

Les handicapés physiques, spécialement les sourds, les aveugles, ou les déficients mentaux ont besoin de plages de silence, pour assimiler, méditer, rattraper tout le monde. Ils nous apprennent la valeur du silence intérieur même si nous devons les aider à ne pas fuir alors dans l'imaginaire.

Nous avons trop identifié participation active et parole ou chant. Les célébrations se sont cérébralisées, ne retenant que la parole et sa signification verbale. Nous nous sommes méfiés des silences, interprétés comme passivité de l'assistance, des rites, ramenés à leur conformité extérieure, et des symboles dont la signification intérieure pour chacun n'allait pas forcément dans la direction que nous voulions absolument susciter dans une assemblée parfaitement unifiée et tenue en mains. Trop de cérémonies ont pris l'allure d'assemblées où quelques-uns prenaient la parole pour « dire des choses » en oubliant que c'était toute l'assemblée qui avait à entrer dans une action religieuse de type symbolique pour célébrer Dieu et se présenter corps et âme à son intervention de grâce.

Hier, on voyait trop le prêtre comme un être à part, faisant des gestes inhabituels et prononçant des paroles inconnues dont chacun attendait cependant une grâce, elle-même indéfinissable. Aujourd'hui, après dix ans d'efforts conciliaires, on nous prendrait presque pour des parleurs d'abord soucieux de faire comprendre leurs idées. Mais c'était plutôt de vrais célébrants que la réforme conciliaire avait besoin : des gens présents corps et âme pour « faire ce que fait l'Eglise du Christ » et permettre à toute l'assemblée de devenir l'Eglise accueillant son Seigneur et se laissant investir par Lui jusqu'à devenir, au milieu des hommes, le Signe du Salut qu'Il apporte à tous ceux qui veulent bien le recevoir.

4. Célébrer avec des handicapés

Jusqu'à présent, les enfants et jeunes handicapés ont surtout célébré ensemble, dans des groupes homogènes et souvent par forme de handicap. L'avantage de cette habitude fut de permettre aux éducateurs chrétiens et aux prêtres de redécouvrir tout un ensemble de principes fondamentaux dont je n'ai cité que peu d'exemples. Ce qui me frappe au plus haut point, c'est la convergence qui découle de la réflexion sur de telles expériences et de la théologie des vrais experts en liturgie.

Ici ou là, notamment dans le cadre de rassemblements ou pèlerinages, de nombreux parents et amis ont participé à des liturgies entièrement structurées pour faire droit aux requêtes des handicapés, et, comme tout naturellement, aux requêtes de toute vraie liturgie. Au lieu d'en être totalement indisposés ou déroutés, ces adultes acceptaient d'autres façons de célébrer. Souvent même se produisait une sorte de choc de la découverte, suivi parfois de la suggestion : « et si on faisait plus souvent comme cela dans toutes nos églises ? ». Cependant, je reste sans illusion : si on faisait cela plus souvent dans toutes les églises, les mêmes personnes commenceraient peut-être par protester !

Constatons, malgré tout, que la présence des handicapés interpelle les « autres », leur ouvre le cœur, les prédispose à une plus grande compréhension et de l'action liturgique dans toutes ses dimensions vitales et de l'innovation ou de la créativité à l'intérieur du grand projet de réforme conciliaire.

Au fond de cela, sans nier ce qu'il peut y avoir d'un tantinet « paternaliste » dans cette attitude de compréhension, je crois percevoir surtout la grâce de la transparence évangélique⁹. Lorsque les pauvres sont évangélisés, lorsque les aveugles peuvent commencer à voir, lorsque les sourds sont mis en possibilité d'entendre, lorsque les faibles et les débiles sont respectés, le Royaume de Dieu est amorcé, le peuple de Dieu rassemblé ; alors la célébration des merveilles de Dieu peut s'ouvrir, chacun étant devenu plus disponible à Dieu, en reconnaissant son frère.

9. Cf. J. GELINEAU, *op. cit.*, p. 145.

5. Ces questions qu'ils nous posent

Toute communauté ecclésiale devrait porter une plus grande attention aux questions posées par la célébration avec des êtres en difficulté physique, psychique ou sociale. A condition de se les poser parce qu'elles ont valeur en elles-mêmes et non par condescendance envers les personnes handicapées !

- Redécouvrir la différence et l'identité entre ceux qui célèbrent leur Seigneur. « L'autre » est aussi « même que moi ». Proche de lui pour célébrer, je peux devenir son frère par la grâce de la célébration. Un tel exercice doit devenir plus courant dans nos églises : nous pourrions alors parler d'assemblées, peut-être même de communautés, alors qu'il faut se contenter trop souvent de la réalité d'un lieu-commun-où-on-se-trouve-en-même-temps.

- Evaluer et accepter spirituellement les richesses et limites de chaque chrétien venu célébrer. Il n'y a pas les purs et les autres, les bons et les autres, ceux qui comprennent et les autres, ceux qui dépassent le petit côté des choses et les autres ; il y a des personnes, également estimées de Dieu et s'efforçant de le rejoindre par une façon de vivre, digne de l'évangile, toutes remplies de faiblesses et de péchés, toutes pardonnées par la miséricorde du Seigneur. Ceci me paraît capital ; j'y vois l'état de grâce d'une foule assemblée. Impossible de célébrer vraiment un sacrement ou de vivre un temps de prière sans que cela ait commencé à envahir les cœurs !

Sans doute est-ce pour cela que la messe post-conciliaire demande ce moment de liturgie pénitentielle à l'ouverture : mais nous passons si vite sur la reconnaissance de nos fautes ! Au point de ne plus les voir !

- Reprendre conscience ensemble de la richesse de signification des personnes, des gestes, des choses, de l'espace et du temps. Faire le ménage, c'est plus qu'enlever la poussière ; c'est vivre déjà un accueil de celui qu'on attend. Mettre le couvert avant un repas de fête, ce n'est pas se contenter de munir chacun des moyens de manger ; c'est penser à ceux qui approchent et tout faire pour qu'ils aient grande joie à se retrouver.

Nous avons trop banalisé les gestes et les choses de la liturgie¹⁰ ; nous leur avons ensuite reproché de ne rien signifier. Toute une œuvre d'invention pédagogique reste à faire sur le matériau que le Concile nous a livré à l'état brut.

Si nous faisons cet effort de première signification humaine de tout ce que la liturgie nous demande d'employer, nous pouvons être certains que la seconde signification, symbolique, spirituelle et mystique, mais non moins réelle, apparaîtra et jouera son rôle de communion au Dieu invisible. Lorsque ces deux significations auront retrouvé régulièrement leur place dans nos assemblées liturgiques, alors nous pourrons dire que la réforme conciliaire a vraiment eu lieu.

De cette vraie réforme, les handicapés auront été pour leur part un aiguillon et parfois nos guides¹¹.

III. DANS CE DIOCESE QUI EST LA CORSE

Depuis toujours nous disons que les Diocèses sont différents et constituent, selon le mot du Concile, des « églises particulières ». L'avantage de la Corse, c'est qu'elle rend évidente une telle théologie ; je ne m'efforcerai donc pas de commencer par vouloir le prouver.

10. Et pour quelles raisons ? Refus du triomphalisme ? Recherche de pauvreté ? Souci du populaire ? Crainte d'oublier l'essentiel en portant attention aux choses ? Il y a de tout cela, et parfois aussi beaucoup d'autres idéologies moins recommandables.

Mais la principale raison tient souvent à ce que nous n'osons pas être « bien dans notre peau », le reconnaître et en vivre quand nous sommes assemblés en église. Nous n'avons pas pris l'habitude d'aller à Dieu de tout notre être. Alors, nous choisissons le style intellectuel étriqué. Et Job qui disait, traduit par Claudel : « Et dans ma propre peau, je verrai ce Dieu qui est mon Sauveur ! »

11. Cf. C.N.P.L., *Célébrer avec tous*, Paris, 1976. Ce livret de 48 pages, réalisé par une équipe d'éducateurs d'enfants et jeunes handicapés, trace parfaitement les grandes lignes d'une bonne réforme de la vie liturgique. A prendre comme base de travail par tous ceux qui veulent célébrer plus correctement... en paroisses.

1. Aptitude aux réalités symboliques

Ajaccio campe sur la même latitude que Rome, la Méditerranée entoure la Corse de toutes parts, la montagne est ici devenue île. Tout ceci donne un tempérament qui colle à la nature, imposante et joyeuse, qui a besoin du geste et met toute sa vitalité dans la plus petite manifestation de ce qui se passe au-dedans.

Nous sommes donc aux antipodes du chrétien purement cérébral. Ici on comprend à quel point la liturgie est née en monde méditerranéen. Il y a donc tout ce qu'il faut pour de véritables célébrations ?

Et pourtant, m'interrogeant ici sur ce qu'aurait dû être la réforme conciliaire, je crois devoir relever deux failles.

- La première serait assez bien décrite par tout ce qui précède sur les handicapés. Il y avait un peuple apte, plus que d'autres, aux actions liturgiques ; mais nous avons parfois sacrifié à l'intellectualisme et au « refroidissement des rites » ; surtout, nous n'avons pas fait preuve de la pédagogie qui aurait permis au peuple chrétien de comprendre la portée spirituelle de ces actions liturgiques auxquelles il participe volontiers, du moins les jours de fête locale.

- La seconde tient à une sous-alimentation catéchétique. Il y a quarante ans, le catéchisme « obligatoire » durait environ trois mois, de mai à août ; il prenait fin au moment de la communion solennelle d'été. C'était le bagage pour toute la vie. Désormais un gros effort est accompli et ne cesse de s'amplifier. Mais un peuple chrétien qui ne peut détailler son credo, référer ses comportements à l'évangile qui leur a donné naissance, se trouve handicapé au niveau de la « participation consciente et active à la liturgie ».

Deux efforts nous sont donc imposés pour les années prochaines. Le conseil presbytéral a choisi, surtout pour les villages de montagne, une pastorale donnant « priorité à l'annonce de la Parole de Dieu ». Mais les villes n'en ont pas moins besoin !

En insistant sur l'importance de la Parole de Dieu en toute

célébration, le Concile nous a certainement donné l'une des clefs de renouveau pour tout le peuple. La fidélité conciliaire devient ici travail en faveur de la révélation.

Si nous progressons en guérissant ces deux anémies, nous pouvons espérer, dans les vingt années prochaines, une grande qualité des assemblées de chrétiens offrant en outre la plus cordiale hospitalité aux croyants de passage. Cela peut constituer un excellent exemple d'Eglise particulière — et particularisée — en communion avec les frères d'autres Eglises particulières, et reprenant conscience de leur particularité.

2. Une langue locale

Le Concile avait choisi l'ouverture aux langues de chaque pays, tout en maintenant le latin qui ne doit pas tomber en désuétude¹². Fallait-il appliquer ce principe à la Corse où tous parlent français, mais où environ 55 % de la population, les Corses d'origine, parlent également le corse à certaines heures, tout en comprenant l'italien et souvent une partie du latin.

Ce problème apparemment sans grande importance prenait un tour beaucoup plus compliqué, à partir des années 1970 environ, du fait de la requête puis de la revendication autonomiste pour laquelle l'emploi de la langue corse pouvait jouer comme signe et comme source d'identité (réalité culturelle surtout), sinon d'autonomie (réalité d'abord politique). Refuser tout emploi de la langue corse en liturgie pouvait donc être interprété comme un refus d'identité ou un refus de la perspective autonomiste. Comment échapper à de telles interprétations ? Aucun acte n'est neutre.

Nous avons choisi une solution basée sur les raisonnements suivants. Le Concile veut reconnaître les cultures : tenons-en compte. Ici, les personnes âgées ou les habitants des villages parlent couramment le corse, plus que le français ; donnons-leur occasion parfois de célébrer Dieu dans la langue qu'ils manient le mieux et où les mots de la foi deviennent plus facilement porteurs d'adhésion religieuse. Certains, pour des raisons d'abord

12. Cf. CONC. VAT. II, Const. sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, n. 36.

culturelles et politiques, voudraient imposer la langue corse pour toutes les cérémonies, faisant de l'église catholique le premier lieu où se réaliseraient leurs espoirs de changement institutionnel ; qu'il soit donc évident que nous n'imposons rien, mais seulement proposons au jugement de chaque communauté locale l'emploi de la langue corse.

Il fallait enfin résoudre le problème suivant : qui doit décider en pareil cas ? Rome ou l'Evêque local ? Les textes conciliaires ne brillent pas par leur clarté quand on les rapproche les uns des autres¹³.

Finalement, j'ai pris sur moi de faire publier un petit livret de 52 pages donnant en corse l'ensemble des textes de l'ordinaire de la messe, du propre (lectures comprises) des messes de fêtes patronales les plus populaires et célébrées surtout dans les villages (elles sont au nombre de 4 seulement, dont celle de la Sainte Vierge), messe des morts et le texte de quatre cantiques populaires, d'ailleurs pas composés en corse mais en un autre dialecte méditerranéen. Dans l'introduction, je me permets d'insister sur le fait qu'il s'agit d'une proposition, seulement dans le cadre de rassemblements populaires, et d'une expérimentation par le fait même¹⁴.

Après parution, j'ai fait parvenir à Rome cet ensemble, tout en promettant de tenir la Congrégation du Culte divin au courant des réactions favorables ou défavorables enregistrées.

13. « Toute célébration légitime de l'Eucharistie est dirigée par l'évêque (...) selon les lois de l'Eglise, auxquelles il apporte pour son diocèse, par son jugement particulier, les déterminations ultérieures. » (CONC. VAT. II, Const. dogmatique sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, n. 26.)

« Le gouvernement de la liturgie dépend uniquement de l'autorité de l'Eglise : il appartient au Siège Apostolique et, dans les règles du droit, à l'évêque (...) et aussi aux diverses assemblées d'évêques... compétentes sur un territoire donné. » (Const. *Sacrosanctum Concilium*, n. 22)

« (...) il revient à cette (dernière) autorité (...) de statuer si on emploie la langue du pays et de quelle façon, en faisant agréer, c'est-à-dire ratifier, ses actes par le Siège Apostolique. » (*Ibid.*, n. 36, 6, 3.)

Ceci s'avère particulièrement difficile d'application lorsqu'il s'agit d'une faculté de « bi-linguisme » dont les évêques de toute une Nation peuvent difficilement juger. La première règle générale du Décret sur l'Eglise peut-elle jouer alors ? Je le crois. C'est en fonction de ce raisonnement que je me suis déterminé.

14. Livret *Messa nustrale*, Evêché d'Ajaccio, mai 1976.

3. Des polyphonies populaires uniques

Si le méditerranéen chante parfaitement et spontanément, les villageois de Corse ont créé depuis le Moyen Age un type polyphonique qui se transmet oralement sans interruption et qui avait trouvé dans les cérémonies liturgiques une place de choix, spécialement dans les offices de confréries de laïcs. Toujours réservé aux seuls hommes, ce chant polyphonique tend à renaître et dans le domaine profane et sur les paroles latines de la messe. De longs moments peuvent ainsi être consacrés à la prière par une assistance attentive retrouvant des rythmes et harmonies parfaitement accordées avec un fonds culturel remontant fort loin dans le passé.

N'ayant rien à voir avec les éléments de chants français post-conciliaires, même polyphoniques, fallait-il que cette tradition locale se perde¹⁵ ?

Nous avons choisi de l'encourager là où les hommes avaient gardé l'habitude et où des jeunes manifestaient un réel intérêt pour en favoriser le renouveau. Plusieurs musiciens méditent même, actuellement, des compositions nouvelles sur les traductions en corse des chants de la messe proposés dans le livret *Messa nustrale*.

Est-ce faire œuvre d'archaïsme ? Non, puisque ces polyphonies sont devenues contemporaines ; pas besoin de les restaurer. Est-ce faire œuvre particulariste ? Ce le serait dans la mesure où nous voudrions enfermer toute la liturgie dans ce type unique désormais ; il n'en va pas ainsi dans la mesure où nous voulons garder, entre autres, une richesse musicale qui évite pour sa part au mouvement conciliaire de devenir œuvre de nivellement : cela nous éduque au sens du variable et au respect des diverses sensibilités.

Cela nous apprend aussi que le peuple chrétien n'est pas seulement une réalité théologique mais un ensemble de données bien vivantes, au même moment, dans la chair d'un grand nombre de personnes humaines. Revenir à cette théologie comporte donc un minimum de respect du peuple !

15. Ecouter par exemple le disque tout récent *Messa corsa in Rusiu*, édité par Félix QUILICI chez la firme ADÈS [Rue Saint-Lazare, 75008 PARIS. Référence : U. 10.007 Stéréo].



ROLE DES EVEQUES EN LITURGIE

L'Eglise doit avoir une vie liturgique et les évêques sont responsables de la promouvoir¹⁶. Le décret conciliaire *Christus Dominus* nous (évêques) définit en trois mots : « moderatores », « promotores et custodes »¹⁷. Parce que chargés de veiller à la sanctification de tous les fidèles, nous devons donc équilibrer la triple fonction : de *responsable* qui intervient pour que le peuple de Dieu célèbre bien le Seigneur, de *promoteur* qui pousse à mettre en lumière et en œuvre ce qui permet un sain renouveau permanent et une imagination fidèle aux normes conciliaires, — de *gardien et protecteur* de la grande Tradition liturgique dans laquelle chacun doit se couler avec aisance de telle façon que le peuple y reconnaisse à l'évidence « ce qui fait l'Eglise », et non pas l'originalité d'un célébrant refaisant tout en fonction d'un mauvais pouvoir clérical qu'il s'arrogerait.

L'articulation entre ces trois fonctions n'a pas forcément joué dans l'équilibre. Rome ayant pris en gestion directe l'essentiel des règles précisant la réforme liturgique, l'évêque est tenté de privilégier le rôle de protecteur de cette réforme (des situations d'imagination liturgique manifestement hors esprit conciliaire l'y amènent parfois, et plus souvent qu'il ne voudrait). Cela réussit plus ou moins dans la mesure où il est souvent dépassé par des célébrants qui inventent chaque liturgie, pour le meilleur et souvent pour le pire, sans concertation et sans avertissement.

Je souhaite, à partir de ma toute petite expérience, que les rôles de promotion et de responsabilité soient plus clairement mis en lumière et précisés par Rome. Les textes qui en parlent déjà sont restés dans l'ombre. Les excès d'imagination constatés font suspecter, actuellement, les actes normaux de créativité ou d'adapt-

16. Voir l'article de P.-M. Gy, « La responsabilité des évêques par rapport au droit liturgique », *La Maison-Dieu* (112), 1972, pp. 9-24.

17. Cf. CONC. VAT. II, Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Eglise, *Christus Dominus*, n. 15 : « (...) totius vitae liturgicae in Ecclesia sibi commissa moderatores, promotores et custodes. »

tation locale. Dix ans d'expérience pourraient justifier un texte romain sur ce rôle. Bien évidemment, ce texte aurait à distinguer ce qui peut relever d'une adaptation valable pour tout un pays (et relèverait de l'autorité de la Conférence épiscopale nationale) et ce qui doit pouvoir dépendre d'une autorité diocésaine.

Ce qui importe, par-dessus tout, c'est que la vie liturgique croisse en qualité de participation active, et de communion évidente à l'Eglise universelle. Comment ? A mon sens, ce progrès se réalisera grâce à un enracinement dans les profondeurs de l'homme et des groupes de croyants toujours incités à engager leur vitalité spirituelle dans la célébration de leur Dieu, unique pour tous les hommes et proche de chacun de ceux qui se tournent vers lui.

Mgr Jean-Charles THOMAS.